



COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Philippe PIRARD

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2500

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 17 octobre 1994  
VALANT PPR conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 mai 2004  
ENQUETE DU 10 mai 2004 AU 09 juin 2004  
APPROBATION DU PPR : 11 JUIN 2004

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

LÉGENDE

- Eb : Éboulement
- G : Glissement
- R : Ravinement
- NE : Zone non exposée

ZONE BLEUE (zone soumise à des mesures de protection)

